

RAPPORT ANNUEL 2020
COMMUNAUTÉ PAYS BASQUE

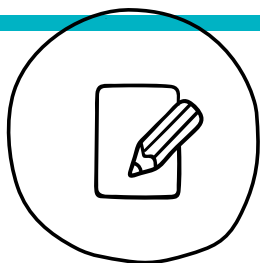
COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ



Communauté
D'AGGLOMERATION
PAYS BASQUE
USKAL
HIRIGUNE
Elkargoa

DE
TOUTES
NOS
FORCES!

GURE INDAR GUZIEZ !



ÉDITO

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE JEAN-RENÉ ETCHEGARAY

Accessibilité : une ambition au service du territoire et de ses usagers !

2020 a été une année marquante pour la collectivité et le territoire. Il a fallu faire face à la pandémie COVID-19 que personne n'avait imaginé affronter un jour. Virus, confinement, gestes barrières sont devenus notre quotidien avec son lot de difficultés, détresse et de peine. Mais c'est aussi à travers ces épreuves que se sont révélés les atouts de notre territoire : solidarité, entraide, innovation. Territoire de valeurs, le Pays Basque a su faire face.

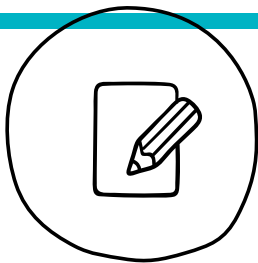
Ces atouts nous les déclinons dans notre programme d'actions dont le développement durable est un axe majeur, plus particulièrement dans sa dimension sociale. Personne ne doit être laissé au bord du chemin. Lutter contre l'exclusion et les discriminations est notre devoir. C'est pourquoi j'attache une attention particulière à l'accessibilité du territoire.

Parce que l'accessibilité concerne aussi bien notre capacité à se déplacer, à accéder ou à s'informer, elle doit rester une préoccupation quotidienne. Aussi j'ai souhaité confier une délégation en la matière à Daniel OLÇOMENDY que j'ai nommé Vice-Président en charge de l'Accessibilité Universelle du Territoire.

Car le « faire utile, pratique, utilisable par tous » doit rester l'ADN du territoire.

Jean-René ETCHEGARAY

Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque



AVANT-PROPOS

VICE-PRÉSIDENT À L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DU TERRITOIRE – DANIEL OLÇOMENDY

Agir au service de l'accessibilité universelle du Territoire !

Le « faire utile, pratique et utilisable par tous » qui définit la « conception universelle » n'est pas une simple intention louable mais bien une volonté politique.

La tâche que m'a confiée le Président de la Communauté Pays Basque, est vaste. Elle concerne aussi bien le cadre bâti, le numérique que la voirie ou les mobilités. Autrement dit tout ce qui touche au quotidien de chacun d'entre nous.

Les enjeux sont nombreux :

- poursuivre la mise en œuvre de l'accessibilité du cadre bâti de l'agglomération dans le respect des Agendas d'accessibilité programmée,
- veiller au respect du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) afin de permettre à chacun d'accéder et d'utiliser nos sites internet, applications mobiles et autres...
- concevoir une donnée accessibilité fiable afin d'informer pleinement chacun d'entre nous sur les conditions de vie au Pays Basque,
- construire une offre de services de mobilités accessibles à l'échelle d'un bassin de vie élargi.

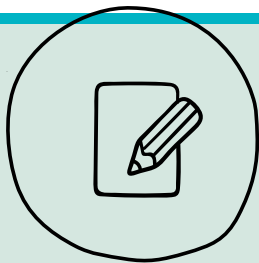
Pour mettre en place cette ambition, je sais pouvoir compter sur les acteurs du territoire, notamment les associations de personnes en situation de handicap que je remercie pour leur engagement indéfectible à nos côtés, mais aussi les élus et techniciens.

Commission intercommunale, groupe de travail, réseau commissions communales-commission intercommunale pour l'accessibilité, c'est tous ensemble que nous œuvrons à l'accessibilité du territoire. Ce rapport de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité vous permettra, je l'espère, d'en constater le résultat.

Daniel OLÇOMENDY

Vice-Président en charge de l'Accessibilité Universelle du Territoire

Président de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité



SOMMAIRE

A. LE CONTEXTE	P.5
I. Un territoire	P.6
II. Une ambition politique : l'accessibilité universelle du territoire	P.8
III. Des acteurs	P.9
B. LE CONSTAT	P.18
I. Bâtiment	P.19
II. Mobilités	P.21
III. Numérique	P.23
IV. Données	P.25
V. Sensibilisation - Formation	P.28
VI. Financement	P.29
C. LES OBJECTIFS EN 2021	P.30
I. Bâtiment	P.31
II. Mobilités	P.32
III. Numérique	P.33
IV. Données	P.34
V. Sensibilisation - Formation	P.35

Ce rapport dresse le constat des actions menées en 2020 sur le territoire de la Communauté Pays Basque en faveur de l'accessibilité universelle du territoire.

A. LE CONTEXTE

En 2020, l'accessibilité universelle du territoire s'affirme comme une ambition politique se plaçant au cœur des préoccupations locales.

Si les instances locales traitant de l'accessibilité poursuivent leurs réflexions et actions selon l'organisation d'ores-et-déjà en place (autour des Commissions Communales pour l'Accessibilité (CCA), de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) et du réseau CCA-CIA), les élections municipales ont amené des changements en termes de représentations.

Cette première partie consiste ainsi à faire état du cadre dans lequel seront déployées les actions menées en faveur de l'accessibilité sur le territoire du Pays Basque.





I. UN TERRITOIRE

LE PAYS BASQUE

> Le Pays Basque est un territoire de 2 968 km². Il fait partie du département des Pyrénées-Atlantiques (64) et de la Région Nouvelle Aquitaine.

> Il est composé de 158 communes et regroupe un peu moins de **320 000** habitants (**selon INSEE, 2017**).

LES COMMUNES

> 14 communes de 5000 et plus habitants

Anglet ; Bayonne ; Biarritz ; Bidart ; Boucau ; Cambo-les-Bains ; Ciboure ; Hasparren ; Hendaye ; Mouguerre ; Saint-Jean-de-Luz ; Saint-Pée-sur-Nivelle ; Urrugne ; Ustaritz.

> 27 communes entre 1000 et 4999 habitants

Ahetze ; Arbonne ; Arcangues ; Ascain ; Ayherre ; Bardos ; Bassussarry ; Bidache ; Biriadou ; Briscous ; Chéraute ; Espelette ; Guéthary ; Itxassou ; Jatxou ; Lahonce ; Larressore ; Mauléon-Licharre ; Saint-Étienne-de-Baïgorry ; Saint-Jean-Pied-de-Port ; Saint-Palais ; Saint-Pierre-d'Irube ; Sare ; Souraïde ; Urcuit ; Urt ; Villefranque.

> 117 communes de moins de 1000 habitants

Ahaxe-Alciette-Bascassan ; Aïcirits-Camou-Suhast ; Aincille ; Ainharp ; Ainhice-Mongelos ; Ainhoa ; Alçay-Alçabéhéty-Sunharette ; Aldudes ; Alos-Sibas-Abense ; Amendeuix-Oneix ; Amorots-Succos ; Anhaux ; Arancou ; Arbérats-Sillègue ; Arbouet-Sussaute ; Arhansus ; Armendarits ; Arnéguy ; Aroue-Ithorots-Olhaïby ; Arrast-Larrebieu ; Arraute-Charritte ; Ascarat ; Aussurucq ; Banca ; Barcus ; Béguios ; Béhasque-Lapiste ; Béhorléguy ; Bergouey-Viellenave ; Berrogain-Laruns ; Beyrie-sur-Joyeuse ; Bidarray ; Bonloc ; Bunus ; Bussunarits-Sarrasquette ; Bustince-Iriberry ; Came ; Camou-Cihigue ; Caro ; Charritte-de-Bas ; Domezain-Berraute ; Espès-Undurein ; Estérençuby ; Etcharry ; Etchebar ; Gabat ; Gamarthe ; Garindein ; Garris ; Gotein-Libarrenx ; Guiche ; Halsou ; Haux ; Hélette ; Hosta ; Ibarrolle ; Idaux-Mendy ; Iholdy ; Ilharre ; Irissarry ; Irouléguy ; Ispoure ; Isturits ; Jaxu ; Juxue ; La Bastide-Clairence ; Labets-Biscay ; Lacarre ; Lacarry-Arhan-Charritte-de-Haut ; Laguinge-Restoue ; Lantabat ; Larceveau-Arros-Cibits ; Larrau ; Larribar-Sorhapuru ; Lasse ; Lecumberry ; L'Hôpital-Saint-Blaise ; Lichans-Sunhar ; Lichos ; Licq-Athérey ; Lohitzun-Oyhercq ; Louhossoa ; Luxe-Sumberraute ; Macaye ; Masparraute ; Méharin ; Mendionde ; Menditte ; Mendive ; Moncayolle-Larrory-Mendibieu ; Montory ; Musculdy ; Ordiarp ; Orègue ; Orsanco ; Ossas-Suhare ; Osserain-Rivareyte ; Ossès ; Ostabat-Asme ; Pagolle ; Roquiague ; Sainte-Engrâce ; Saint-Esteben ; Saint-Jean-le-Vieux ; Saint-Just-Ibarre ; Saint-Martin-d'Arberoue ; Saint-Martin-d'Arrossa ; Saint-Michel ; Sames ; Sauguis-Saint-Étienne ; Suhescun ; Tardets-Sorholus ; Trois-Villes ; Uhart-Cize ; Uhart-Mixe ; Urepel ; Viodos-Abense-de-Bas.



Toutes ces communes se sont regroupées pour créer en 2017 la Communauté Pays Basque. Ainsi elles ont fusionné les 2 agglomérations et 8 communautés de communes existantes sur le territoire.

Ces 10 entités territoriales sont appelées Pôles. Chaque pôle représente un territoire : Amikuze, Côte Basque-Adour, Errobi, Garazi-Baigorri, Iholdi-Oztibarre, Nive-Adour, Pays de Bidache, Pays de Hasparren, Soule-Xiberoa, Sud Pays Basque. Les sièges de ces 10 pôles sont aujourd'hui appelés Maisons de la Communauté.

LA COMMUNAUTÉ PAYS BASQUE

• **Qui préside ?** : Jean-René ETCHEGARAY

• **Qui décide ?** :

- 1 conseil communautaire composé de 232 élus titulaires et 143 élus suppléants ;
- 1 conseil permanent composé de 73 élus dont le Président et 15 Vice-Présidents ;
- 1 conseil exécutif composé de 35 élus dont le Président et 15 Vice-Présidents.

• **Qui met en œuvre ?** :

Les services organisés autour de :

- 1 Directeur Général des Services ;
- 7 Directions Générales Adjointes ;
- Directions, Missions, Services.





II. UNE AMBITION POLITIQUE : L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DU TERRITOIRE

PORTÉE PAR :

- > **Un Vice-Président** : Daniel OLÇOMENDY
- > **Une mission Accessibilité**, sous la Direction Générale Adjointe aux Ressources et Services Supports pilotée par Sébastien Evrard, composée de 2 agents : Claire SARTHOU (chef de projet Accessibilité) et Claudine CELHAIGUIBEL (chargée de mission Données et Accessibilité numérique).

MISE EN OEUVRE À TRAVERS :

- > Une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité ;
- > Un réseau Commissions Communales / Commission Intercommunale pour l'Accessibilité ;
- > Une mission Accessibilité.

POUR LE COMPTE :

- > Des communes ;
- > De la Communauté Pays Basque ;
- > Du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour.





III. DES ACTEURS

LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

> **Son périmètre** : en 2020, la commission intervient pour le compte de la Communauté Pays Basque, du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour et des 144 communes de moins de 5000 habitants du territoire Pays Basque.

> **Son organisation** : la commission est une instance qui regroupe 10 associations représentant les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, 10 élus titulaires et 10 élus suppléants représentant les 10 pôles territoriaux de la Communauté Pays Basque, d'1 élu titulaire et 1 élu suppléant représentant les Syndicat des Mobilités. La commission s'est également dotée d'un groupe de travail composé de 7 associations et 4 élus.

• **Qui préside ?** : Daniel OLÇOMENDY.

• **Qui décide ?** : La commission.

• **Qui met en œuvre ?** : Le groupe de travail ou la mission Accessibilité.

• **Qui anime ?** : La mission Accessibilité.

> **Son rôle** : Extrait de l'article L2143-3 du Code général des Collectivités Territoriales

• La commission détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L.1112-1 du code des transport ;

• La commission tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements privé et public, recevant du public, situés sur le territoire intercommunal en cours d'accessibilité et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;





- La commission organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- La commission fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- La commission établit un rapport annuel présenté en Conseil communautaire puis transmis au Préfet.

SES MEMBRES



DANIEL OLÇOMENDY

Président Commission
Intercommunale pour l'Accessibilité
et Groupe de travail



CLAIRE SARTHOU

Chef de projet Accessibilité
Communauté Pays Basque



PASCAL DANTIACQ

Elu titulaire
Amikuze



CHANTAL ERGUY

Élu suppléante
Amikuze



JOËLLE TURCAT

Élu titulaire
Côte Basque-Adour



JEAN-MARIE GUTIERREZ

Élu suppléant
Côte Basque Adour





JEAN-MICHEL SERRANO

Élu titulaire
Errobi
Membre du Groupe de travail



LAËTITIA COLOM

Élu titulaire
Garazi-Baigorri



CHRISTINE ERDOZAINCY-ETCHART

Élu titulaire
Iholdi-Oztibarre



ARGITXU HIRIART-URRUTY

Élu suppléante
Errobi



CLAIRE DUTARET BORDAGARAY

Élu suppléante
Garazi-Baigorri



WILLIAM SISSOKHO

Élu suppléant
Iholdi-Ostibarre



SANDRINE MINNE

Élu titulaire
Nive Adour
Membre du Groupe de travail



JEAN-PAUL BAREIGTS

Élu titulaire
Pays de Bidache
Membre du Groupe de travail



ANNE-MARIE JOCOU

Élu titulaire
Pays de Hasparren



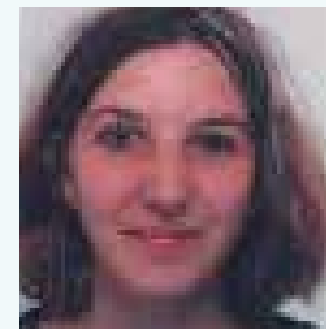
BASTIEN DUHALDE

Élu suppléant
Nive-Adour



MARIE-ANN LATHIERE

Élu suppléante
Pays de Bidache



NATHALIE ETCHEGOYEN

Élu suppléante
Pays de Hasparren



MICHEL IBARRA

Elu titulaire
Soule-Xiberoa



SANDRINE ARAGUAS-CAZEMAYOR

Elue titulaire
Sud Pays Basque
Membre du Groupe de travail



SOPHIE CASTEL

Élue titulaire Syndicat des Mobilités
Pays Basque-Adour



ALAIN ARLA

Elu suppléant
Soule-Xiberoa



MARION DUPRAT

Elue suppléante
Sud Pays Basque



BENAT CACHENAOUT

Élu suppléant Syndicat des Mobilités
Pays Basque-Adour



FRANÇOIS HERVE

Association Fraternelle des Aveugles
Handicap visuel
Membre du Groupe de travail



PAULETTE MONGABURRU

APF France Handicap
Handicap moteur
Membre du Groupe de travail



JEAN BERCHERIE

Association Pour Adultes et Jeunes
Handicapés / Handicap Cognitif
Membre du Groupe de travail



ISABELLE DEYHERABEHÈRE

Association Fraternelle des Aveugles
Handicap visuel
Membre du Groupe de travail



GÉRARD LAURENT

APF France Handicap
Handicap moteur
Membre du Groupe de Travail



HENRI LAVALLEY

Association Française contre les
Myopathies Polyhandicap moteur



PASCAL ANDIAZABAL

Association Valentin Haüy (AVH)
Handicap Visuel
Membre du Groupe de Travail



BRIGITTE BERCKMANS-ESPI

Handiplage
Handicap Moteur
Membre du Groupe de travail



NICOLAS BACHOFFER

Handisport
Tous types de handicap



JEAN CAPDEVILLE

Association Valentin Haüy
Handicap Visuel
Membre du Groupe de Travail



RAMON ESPI

Handiplage
Handicap Moteur
Membre du Groupe de travail



BERNARD MESZAROS

Handisport
Tous types de handicap



INAKI ÇALDUMBIDE

Espace de Vie pour Adultes
Handicapés / Handicap Cognitif
Membre du Groupe de travail



DOMINIQUE MAGNARD

Signes Libres
Handicap Auditif
Membre du Groupe de travail



MAYIE LEPAROUX

Génération Mouvements 64
Personnes âgées



STÉPHANE MAILLART

Signes Libres
Handicap Auditif
Membre du Groupe de travail





LE RÉSEAU COMMISSIONS COMMUNALES – COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CCA–CIA)

> **Son périmètre** : le réseau CCA-CIA regroupe la Communauté Pays Basque, le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour et les 14 communes de plus de 5000 habitants du territoire Pays Basque.

> **Son organisation** : il est composé d'1 réseau Élus et de 3 réseaux Techniciens (bâtiment, voirie, numérique)

- **Qui préside ?** : Présidence collégiale.
- **Qui décide ?** : Le réseau Élus.
- **Qui met en œuvre ?** : Les réseaux Techniciens.
- **Qui anime ?** : La mission Accessibilité.

> **Son rôle** : avoir une vision partagée de l'accessibilité, mutualiser des moyens et être ressource pour l'ensemble du territoire

SES MEMBRES // RÉSEAU ÉLUS

DANIEL OLÇOMENDY

Communauté Pays Basque et Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

JOËLLE TURCAT

Mairie Anglet

DEBORAH LOUPIEN-SUARES

Mairie Bayonne

VALERIE SUDAROVICH

Mairie Biarritz

FLORENCE POEYUSAN

Mairie Bidart

JEAN-MARIE GUTIERREZ

Mairie Boucau

NICOLE AMESTOY

Mairie Cambo-les-Bains

PEIO DUFAU

Mairie Ciboure

ISABELLE PARGADE

Mairie Hasparren

XABIER MANTEROLA

Mairie Anglet

CHRISTIAN PAILLAUGUE

Mairie Mouguerre

CHRISTINE DUHART

Mairie Saint-Jean-de-Luz

DOMINIQUE IDIART

Mairie Saint-Pée-sur-Nivelle

JEAN-MARIE GUTIERREZ

Mairie Boucau

SANDRINE ARAGUAS-CAZEMAYOR

Mairie Urrugne

JEAN-MICHEL SERRANO

Mairie Ustaritz



RÉSEAU TECHNICIENS VOIRIE

**FRANCK ETAVE /
ERIC AYEZ**

Mairie Anglet

GILLES DELHAIE

Mairie Bayonne

FRANCK DRUESNES

Mairie Biarritz

STÉPHANE PODEUR

Mairie Bidart

CHRISTOPHE LYON

Mairie Boucau

JÉRÔME ESCUTARY

Mairie Cambo-les-Bains

VINCENT URANGA

Mairie Ciboure

SOPHIE SALLABERRY

Mairie Hasparren

CHRISTOPHE CALVO

Mairie Hendaye

ANNE PORCELLINI

Mairie Mouguerre

JEAN-MARC DELPECH

Mairie Saint-Jean-de-Luz

PATRICK ELIZALDE

Mairie Saint-Pée-sur-Nivelle

PATRICK LATRON

Mairie Urrugne

DENIS TREPOUT

Mairie Ustaritz

CLAIRE SARTHOU

Communauté Pays Basque





RÉSEAU TECHNICIENS BÂTIMENT

SÉBASTIEN BEREAU

Mairie Anglet

PHILIPPE DUMONT

Mairie Bayonne

FRANCK DRUESNES

Mairie Biarritz

STÉPHANE PODEUR

Mairie Bidart

CHRISTOPHE LYON

Mairie Boucau

THIERRY EUDES

Mairie Cambo-les-Bains

ALAIN PLAINO

Mairie Ciboure

SOPHIE SALLABERRY

Mairie Hasparren

YVES DARRIEUMERLOU

Mairie Hendaye

ANNE PORCELLINI

Mairie Mouguerre

STÉPHANE LERCHUNDI

Mairie Saint-Jean-de-Luz

PATRICK ELIZALDE

Mairie Saint-Pée-sur-Nivelle

FRANÇOIS SUSPERREGUI

Mairie Urrugne

DENIS TREPOUT

Mairie Ustaritz

CLAIRE SARTHOU

Communauté Pays Basque

RÉSEAU RÉFÉRENTS ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

CHRISTOPHE HARNIE

Mairie Anglet

LAURIE DUMORA / FRANÇOIS LABARDE

Mairie Bayonne

LAËTITIA FELIS / KARL CONREUX

Mairie Bidart

FRANCK DRUESNES / BERTRAND SAUVAGNAC

Mairie Biarritz

LAËTITIA LEHIBOUX

Mairie Boucau

NICOLAS LE BARS

Mairie Cambo-les-Bains

MARIE-CLÉMENCE SURZUR

Mairie Ciboure

KARINE LEON

Mairie Hasparren

BÉATRICE LAFFARGUE/ PHILIPPE PIQUEREY

Mairie Hendaye

CHRYSTEL MARTY-TUSSEAU/ JEAN-NOËL LACROIX

Mairie Saint-Jean-de-Luz

ANAÏS CAMOU

Mairie Saint-Pée-sur-Nivelle

DAMIEN BOYER

Mairie Urrugne

JEAN-MICHEL URRUTIA

Mairie Ustaritz

CLAUDINE CELHAIGUIBEL

Communauté Pays Basque



LA MISSION ACCESSIBILITÉ

> **Son périmètre** : la mission Accessibilité intervient auprès des services de la Communauté Pays Basque, du Syndicat des Mobilités, des autres organisations satellites (exemple : Office de Tourisme Pays Basque) et des 158 communes du territoire Pays Basque.

> **Son organisation** : son élu référent est Daniel OLÇOMENDY en charge du Tourisme Durable et de l'Accessibilité Universelle du Territoire. La mission Accessibilité est rattachée à la Direction Adjointe Ressources et Services Supports. Elle est composée de 2 agents.

> **Ses membres** : Claire SARTHOU, Claudine CELHAIGUIBEL.

> **Son rôle** : La mission Accessibilité assiste les maîtres d'ouvrage (services de l'agglomération, services du Syndicat des Mobilités, communes) dans les domaines du bâtiment, de la voirie et de la mobilité, du numérique. La mission a la charge de l'animation des commissions et des réseaux. Elle accompagne la mise en œuvre de projets. Elle représente la Communauté Pays Basque dans les instances accessibilité nationales (groupe de travail des Référents Accessibilité des Villes Inclusives, groupe de travail Conseil National de l'Information Géographique).



B. LE CONSTAT

Dresser le constat de l'accessibilité sur le territoire du Pays Basque constitue le cadre opportun pour donner à voir l'ensemble des actions menées par la Communauté Pays Basque au titre de son ambition sur l'Accessibilité universelle du territoire. Entre poursuite des actions engagées dès sa création en 2017 et innovations, expérimentations, la Communauté entend jouer un rôle moteur sur son territoire.

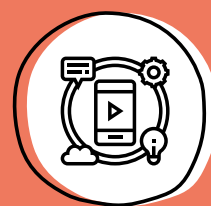
SES ACTIONS EN 2020 SE DÉCLINENT SELON SIX GRANDES THÉMATIQUES :



Le bâtiment



Les mobilités



Le numérique



Les données



**La sensibilisation
la formation**



Le financement





I. BÂTIMENT

LE SUIVI DES AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)

> **Acteur** : la mission Accessibilité.

> **Pour le compte de** : la Communauté Pays Basque.

La mission Accessibilité accompagne la Direction du Patrimoine Bâti et des Moyens Généraux dans la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) par pôle territorial. En 2020, le suivi a concerné les pôles Amikuze, Côte Basque-Adour, Errobi, Garazi-Baigorri, Pays de Bidache, Pays de Hasparren et Soule-Xiberoa :

- 43 bâtiments sont sous Ad'AP ;
- 7 bâtiments ont fait l'objet d'une attestation accessibilité de travaux Ad'AP en 2020 ;
- Au total ce sont 26 bâtiments qui ont été rendus accessibles entre 2017 et 2020.

> **Acteur** : la mission Accessibilité.

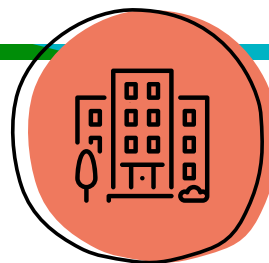
> **Pour le compte des** : communes du territoire.

La mission Accessibilité accompagne les communes, qui la sollicite, dans la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). En 2020, le suivi a concerné les communes des pôles :

- **Amikuze** : Arbouet-Sussaute, Garris, Méharin, Uhart-Mixe ;
- **Errobi** : Arcangues, Itxassou, Louhossoa ;
- **Garazi-Baigorri** : Ainhice-Mongelos, Banca, Çaro ;
- **Iholdy-Oztibarre** : Armendarits, Iholdy ;
- **Pays de Hasparren** : Ayherre ;
- **Soule-Xiberoa** : Lacary-Arhan-Charrite-de-Haut ;
- **Pôle Sud Pays Basque** : Hendaye.



L'EXPÉRIMENTATION LIFI



> **Acteur** : la mission Accessibilité

> **Pour le compte de** : la Communauté Pays Basque

La Communauté Pays Basque mène une politique volontariste en faveur du développement économique, de l'innovation et de la recherche. Elle intègre cette politique d'innovation dans toutes ses initiatives avec l'objectif de générer de la qualité de service au bénéfice de tous. Cette volonté se traduit pleinement au travers de la notion de conception universelle, déclinée notamment au travers du champ de l'accessibilité.

Le LIFI (Light Fidelity) est une technologie en plein développement, permettant d'envoyer et d'échanger de l'information entre un émetteur et un récepteur par signal lumineux. Parce qu'elle s'appuie avant tout sur la technologie LED (une lumière économique et durable, tendant à devenir le standard d'éclairage des villes), la technologie LIFI peut constituer à très court terme une « brique » incontournable dans la construction de la ville connectée.

Encore émergente, la technologie LIFI laisse entrevoir de nombreuses opportunités, en particulier vis-à-vis de l'accessibilité : capable de diffuser tous les formats de supports médias (vidéo, audio, écrits...), elle permet de n'exclure aucun destinataire, quel que soit son niveau d'aptitude ou de déficience. Il devient alors possible de proposer des services adaptés, personnalisables, dans l'esprit d'une démarche de conception universelle.

L'ANNÉE 2020 A ÉTÉ CONSACRÉE :

- A l'accompagnement du développement de l'application GRALL réalisé par notre partenaire la Société GLORYTECH ;
- A l'acquisition et l'installation de drivers LIFI et bornes LIFI TAG ;
- A l'élaboration du protocole d'expérimentation en partenariat avec le CEREMA.





II. MOBILITÉS

FORMULAIRE DE RÉCLAMATIONS TPMR (TRANSPORT POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE)

> **Acteur** : : le groupe de travail de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

> **Pour le compte de** : : la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité / Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

Le territoire Pays Basque est doté de deux réseaux de TPMR (Transport pour Personnes à Mobilité Réduite) :

- Acceo Plus qui couvre les communes de Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart, Boucau et Tarnos ;
- Hegobus qui couvre les communes de Ahetze, Ainhoa, Arbonne, Ascain, Biriartou, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare et Urrugne.

Les associations représentant les personnes en situation de handicap au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité, ont alerté sur leurs difficultés à signaler les problèmes de fonctionnement des services.

Pour remédier à ce problème, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité a décidé de créer un formulaire unique utilisable par tous. Elle en a délégué la réalisation à son groupe de travail. Après une phase test durant l'année 2019, le formulaire a été rendu conforme aux attentes de l'accessibilité numérique par la mission Accessibilité de la Communauté Pays Basque.

Le formulaire est accessible sur le site de la Communauté Pays Basque à partir du lien suivant : <https://www.communaute-paysbasque.fr/vivre-ici/deplacements/signaler-un-probleme-daccessibilite>





MISE EN OEUVRE DE LA LOI MOBILITÉS (LOI LOM DU 24-12-2019)

> **Acteur** : la mission Accessibilité

> **Pour le compte du** : Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

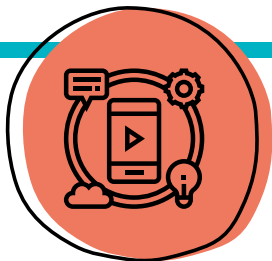
La loi Mobilités dite loi LOM comporte plusieurs mesures pour faciliter l'accès et la pratique des transports et, de manière générale, la mobilité des personnes handicapées. Sa mise en œuvre concerne aussi bien les services du Syndicat des Mobilités que les délégataires de service qui assurent le transport des voyageurs sur le territoire. Elle a pour but d'améliorer :

- L'information aux voyageurs en précisant l'accessibilité des réseaux sur les plans de réseaux, les plans de lignes, sur les guides horaires, etc. ; en publiant sur les sites internet l'état d'avancement de la programmation d'accessibilité des réseaux ;
- La mise en place d'une tarification spécifique pour les accompagnateurs de personnes munies d'une carte invalidité ou mobilité inclusion ;
- L'accès au service de transport pour les personnes à mobilité réduite, lorsqu'il existe, en supprimant l'obligation de résidence et de passage devant une commission médicale locale pour les détenteurs de la carte mobilité inclusion.

Enfin, la loi donne la possibilité au Syndicat des Mobilités de remplacer l'obligation de transport de substitution quand il y a une impossibilité technique à rendre accessible un arrêt, par la mise en accessibilité de 2 nouveaux arrêts.

C'est dans ce cadre que dès le 1er trimestre 2020, la mission Accessibilité a alerté le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour. Une action de mobilisation des délégataires et des services du Syndicat, a été lancée car la mise en application de la loi nécessite notamment :

- La réalisation et le suivi du Schéma directeur - Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'AP) à l'échelle du nouveau territoire ;
- La modification des règlements d'exploitation ;
- La construction d'une base données transport ;
- L'organisation de la collecte de la donnée transport (Syndicat des Mobilités et ses délégataires) ;
- La mise aux normes des sites Internet et applications mobiles.



III. NUMÉRIQUE

De nos jours de plus en plus de démarches ou d'informations sont réalisées ou transmises via les sites Web, les applications mobiles, les logiciels métiers utilisant le Web et le mobilier urbain (exemple des écrans tactiles). Les élus de la communauté Pays Basque, soucieux de permettre à chaque usager d'accéder aux services ainsi proposés, ont souhaité renforcer les compétences de la mission Accessibilité. C'est dans ce cadre que fin 2019, Claudine CELHAIGUIBEL a intégré la mission Accessibilité en tant que chargée de mission Données et accessibilité numérique.

Durant l'année 2020, le territoire s'est fortement engagé sur le sujet au travers notamment du réseau CCA-CIA Élus. Ainsi, à la demande des élus, le réseau techniciens des Référents Accessibilité Numérique s'est mobilisé pour étudier la possibilité de mutualiser la réalisation des schémas pluriannuels d'accessibilité numérique et le déploiement d'une solution d'accueil physique et téléphonique pour les personnes sourdes et malentendantes à l'échelle du territoire.

LE SCHÉMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

> **Acteur** : la mission Accessibilité

> **Pour le compte de** : la Communauté Pays Basque, le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour et les 158 communes du territoire

Suite à l'étude menée à la demande des élus du réseau CCA-CIA, il a été décidé que la Communauté Pays Basque financerait la réalisation des schémas pluriannuels d'accessibilité numérique pour les 158 communes et le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour. Le schéma consiste à faire l'état des lieux, pour chaque entité, de tous les services numériques existants. Il encadre sur une période maximale de 3 ans leur mise en conformité. Ainsi, il est attendu qu'à la fin des trois années du schéma, chaque service soit déclaré totalement conforme.



LA SOLUTION D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE ET PHYSIQUE POUR PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

> **Acteur** : la mission Accessibilité

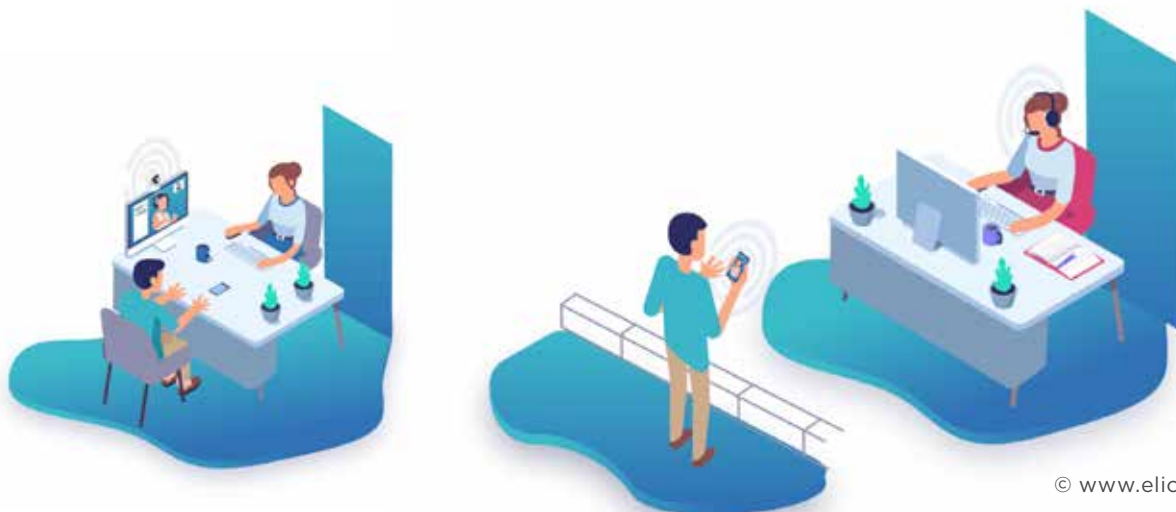
> **Pour le compte de** : la Communauté Pays Basque et des 6 communes du territoire de plus de 10 000 habitants : Anglet, Bayonne, Biarritz, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne.

Pour rappel, la réglementation prévoit que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants ont l'obligation de mettre en place un service d'accueil téléphonique et physique à destination des personnes sourdes et malentendantes. L'étude menée à la demande des élus du réseau CCA-CIA a permis d'établir un intérêt réel à mutualiser l'acquisition et le fonctionnement de ce service.

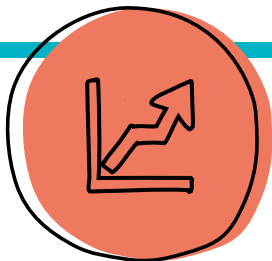
La solution retenue s'articule de la façon suivante :

- Les frais d'installation sont financés à 100 % par la Communauté Pays Basque ;
- Les frais d'abonnement sont répartis entre chaque acteur : 30 % financés par la Communauté Pays Basque et 70 %, par les communes au prorata du nombre d'habitants.

C'est la solution ELIOZ CONNECT proposée par la société ELIOZ qui a été retenue pour rendre ce service.



© www.elioz.fr



IV. DONNÉES

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les commissions communales ou Intercommunales pour l'Accessibilité :

- Dressent le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Tiennent à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un Ad'AP et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- Organisent également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

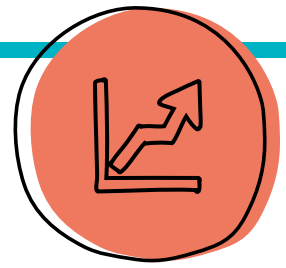
La loi Mobilités (dite LOM) introduit l'obligation pour les commissions de :

- Détailler l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de 200 mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L. 1112-1 du code des transports.

La mise en œuvre de ces obligations nécessite la création d'une base de données accessibilité en matière de bâtiment, voirie et transport avec pour nécessité de renseigner des plateformes nationales. La difficulté rencontrée pour remplir cet objectif est de deux ordres :

- 1- L'État n'a pas encore fixé les modèles nationaux de données ;
- 2- Il n'existe aucune base de données accessibilité à l'échelle de la Communauté Pays Basque.





PARTENARIAT CEREMA / LORIENT AGGLOMÉRATION / COMMUNAUTÉ PAYS BASQUE

> **Acteur** : la mission Accessibilité

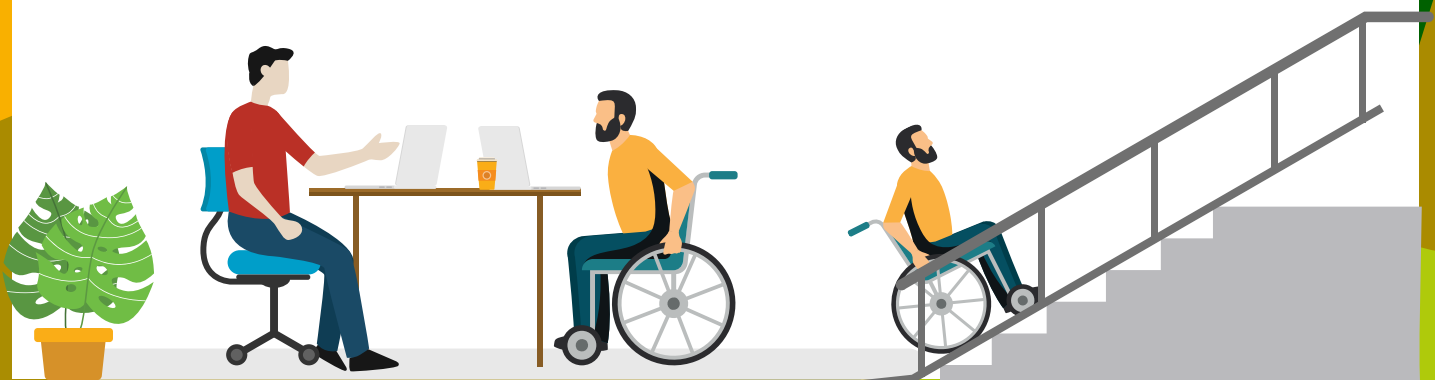
> **Pour le compte de** : la Communauté Pays Basque et des communes du territoire

Le Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) a sollicité la Communauté Pays Basque pour participer à un partenariat visant à créer et tester un modèle de données pour qualifier l'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP). C'est ainsi qu'une convention de partenariat a été signée en 2020 entre le CEREMA et la Communauté Pays Basque pour deux ans.

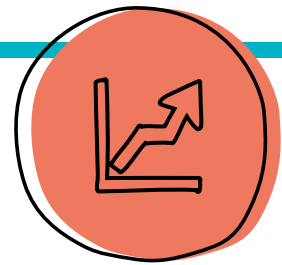
Pour la Communauté, les travaux menés en 2020 ont permis de :

- Définir la stratégie en matière de données ERP -> d'une part, la donnée renseignera les usagers sur l'accessibilité des bâtiments ; d'autre part, elle permettra un suivi travaux pour les services techniques notamment dans le cadre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ;
- Concevoir un modèle compatible avec le modèle national ;
- Réaliser un premier test du modèle sur le bâtiment de la Maison de la Communauté Sud Pays Basque, située à Urrugne.

Pour le CEREMA qui, dans ce cadre, agit pour le compte de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA), ce partenariat a pour ambition de définir des critères permettant de qualifier l'accessibilité effective des ERP. Le but recherché est de communiquer plus efficacement auprès des usagers en situation de handicap tout en répondant aux obligations réglementaires.



GROUPES DE TRAVAIL NATIONAUX



> **Acteur** : la mission Accessibilité

> **Pour le compte de** : la Communauté Pays Basque et des communes du territoire

Pour permettre aux collectivités locales de répondre aux obligations nationales et européennes en matière de donnée accessibilité, l'État travaille à l'uniformisation de la donnée accessibilité. Pour ce faire, il a mis en place différents groupes de travail sur les thématiques suivantes :

- **Voirie** >> l'objectif est de définir et qualifier la donnée qui permettra de décrire l'accessibilité des cheminements et des itinéraires dans les 200 mètres autour des points d'arrêts prioritaires ;
- **Transport** >> l'objectif est de définir et qualifier la donnée qui rendra compte de l'accessibilité des transports en commun ;
- **ERP** >> l'objectif est de définir et qualifier la donnée qui rendra compte de l'accessibilité des ERP (y accéder mais aussi se déplacer au sein des bâtiments).

En réponse aux sollicitations du CEREMA et de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité, la Communauté Pays Basque a intégré :

- Le groupe de travail Voirie ;
- Le groupe de travail ERP.

Elle a participé à 6 réunions durant l'année 2020. Au même titre que d'autres collectivités, elle a testé sur le terrain les premières approches du modèle ERP ainsi que la plateforme « Acceslibre : <https://acceslibre.beta.gouv.fr> » et a partagé son retour d'expérience.





V. SENSIBILISATION- FORMATION

SENSIBILISATION

En raison de la pandémie de COVID-19, le Groupe de Travail de la Commission Intercommunale n'a pas poursuivi son action de sensibilisation des agents d'accueil, sur le territoire Pays Basque.



FORMATION

Sur le volet de l'accessibilité numérique, la formation des agents s'est poursuivie en 2020. Deux thématiques ont été abordées :

- La formation pour les référents accessibilité numérique : 5 agents ont suivi cette formation sur 3 jours. Cette formation a pour objectif d'accompagner et de fournir les ressources nécessaires aux agents pour exercer leur fonction de référents accessibilité numérique au sein de leur collectivité ;
- La formation auditeurs : 4 agents ont suivi cette formation sur 5 jours. Elle consiste à donner aux référents accessibilité numérique des ressources pour contrôler les sites Web et vérifier leur conformité au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA).

De plus, dans le cadre du déploiement de la solution ELIOZ CONNECT à destination des personnes sourdes et malentendantes, une formation d'une demi-journée a été mise en place pour expliquer le fonctionnement de ce nouveau service. Dix agents ont suivi cette formation.

Grâce à la mutualisation, ces formations se sont déroulées sur le territoire Pays Basque limitant ainsi les frais pour chaque collectivité.



VI. FINANCEMENT

L'Agglomération a mis en place un fond de concours accessibilité permettant de financer les études et travaux de mise aux normes du territoire dans les domaines du bâtiment, de la voirie ou du numérique.

Par solidarité territoriale, ce sont toutes les communes de moins de 5000 habitants qui bénéficient du fonds selon la répartition suivante :

-> De 0 à 1000 habitants = 15 000 € par commune pour 3 ans

-> De 1001 à 5000 habitants = 8 000 € par commune pour 3 ans.

117 communes de moins de 1000 habitants et 27 communes de moins de 5000 habitants sont concernés.

Le fonds est doté d'un budget de 1 971 000 € pour les 3 ans.

A fin 2020, 73 demandes ont été instruites. Le montant des sommes engagées est de plus de 653 300 €.

RÉPARTITION DES DEMANDES PAR PÔLES

- Amikuze : 16
- Errobi : 3
- Garazi-Baigorri : 9
- Iholdi-Oztibarre : 8
- Pays de Bidache : 7
- Pays de Hasparren : 4
- Nive-Adour : 5
- Soule-Xiberoa : 16
- Sud Pays Basque : 5





LES OBJECTIFS EN 2021





I. BÂTIMENT

LE SUIVI DES AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)

> **Acteur** : la mission Accessibilité.

> **Pour le compte de** : la Communauté Pays Basque et des communes.

Poursuite de l'accompagnement de la Direction du Patrimoine Bâti et des Moyens Généraux et des communes dans la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) à l'échelle du territoire.

L'EXPÉRIMENTATION LIFI

> **Acteur** : la mission Accessibilité.

> **Pour le compte de** : la Communauté Pays Basque.

L'année 2021 sera consacrée à l'expérimentation terrain menée par le groupe de travail de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité en partenariat avec le CEREMA. Un bilan de l'expérimentation sera dressé par le CEREMA (Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).





II. MOBILITÉS

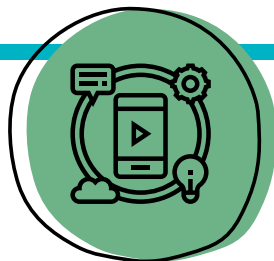
MISE EN OEUVRE DE LA LOI DES MOBILITÉS (LOI LOM DU 24-12-2019)

> **Acteur** : Mission Accessibilité.

> **Pour le compte du** : Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour.

Poursuite du suivi de mise en œuvre de la loi des mobilités. Un premier bilan sera dressé par la commission intercommunale pour l'accessibilité en 2021.





III. NUMÉRIQUE

LE SCHÉMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

> **Acteur** : Mission Accessibilité

> **Pour le compte de** : La Communauté Pays Basque, le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour et les 158 communes du territoire.

Réalisation du Schémas pluriannuel d'accessibilité numérique de la Communauté et accompagnement des communes.

LA SOLUTION D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE ET PHYSIQUE POUR PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

> **Acteur** : La mission Accessibilité, Réseau CCA-CIA Elus

> **Pour le compte de** : La Communauté Pays Basque et des 6 communes du territoire de plus de 10 000 habitants : Anglet, Bayonne, Biarritz, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne.

- Déploiement de la solution dans les bâtiments d'accueil de la Communauté.
- Assistance au déploiement pour les 6 communes.
- Choix du déploiement pour l'année 2022 à l'échelle du territoire





IV. DONNÉES

PARTENARIAT CEREMA / LORIENT AGGLOMERATION / COMMUNAUTE PAYS BASQUE

> **Acteur** : Mission Accessibilité

> **Pour le compte de** : La Communauté Pays Basque et des communes du territoire

Stabilisation du modèle de donnée ERP de la communauté.

GROUPES DE TRAVAIL NATIONAUX

> **Acteur** : La mission Accessibilité

> **Pour le compte de** : la Communauté Pays Basque et des communes du territoire

Poursuite des travaux engagés dans le cadre du groupe Voirie et ERP
Sensibilisation - Formation





V. SENSIBILISATION- FORMATION

SENSIBILISATION

Si les conditions sanitaires le permettent, le Groupe de Travail de la Commission Intercommunale proposera aux communes du territoire de nouvelles sessions de sensibilisation des agents d'accueil.

FORMATION

> **Acteur** : La mission Accessibilité

> **Pour le compte de** : la Communauté Pays Basque et des communes du territoire.

Poursuite des formations concernant l'accessibilité numérique (référénts accessibilité numérique, contenus accessibles).

Enrichissement de l'offre de formations portée à la mutualisation (exemple : formation « Facile à Lire et à Comprendre » (FALC)).



RAPPORT 2020



COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ PAYS BASQUE.

Pour tout renseignement s'adresser à :

Claire SARTHOU – 06 48 51 13 29 – c.sarthou@communaute-paysbasque.fr

Claudine CELHAIGUIBEL – 06 13 93 67 50 – c.celhaiguibel@communaute-paysbasque.fr